

# CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2012 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille douze, le cinq juillet, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire d'AGONAC.

**PRÉSENTS** : MM. BROUILLAUD, BOUTHIER, COURTEY, COULOUMY, Mme DAL'PAN, M. DEMOURES, M. GARREN, Mmes JERVAISE, , RANQUET.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme LUQUAIN (pouvoir donné à M. COURTEY), M. COUSTILLAS (pouvoir donné à M. BROUILLAUD), M., Mmes DORET- BELIN, DANEDE.

Mme DAL'PAN, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**1. Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2012 est ratifié à l'unanimité.**

**2. Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

Le conseil municipal prend acte de l'information sur le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain lors de la réception de déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'immeubles bâtis et non bâtis à « Rue de la Chapelle » ; « Rue du Commerce ».

**3. Fixation du loyer logement social conventionné rue de la Fontaine de Bezan :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix du loyer pour le logement conventionné sis rue de la Fontaine de Bezan à 436 €/mois, louable à compter du 15 août 2012, avance sur charges de 10 €/mois.

**4. Programme d'Intérêt Général (PIG) de la CAP :**

A l'unanimité, le conseil municipal propose de soutenir le Programme d'Intérêt Général (PIG) 2012-2015 de la CAP (Communauté d'Agglomération Périgourdine), d'abonder les subventions de l'ANAH en faveur des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement sur les exercices 2013, 2014, 2015.

**5. Groupement de commandes avec la CAP pour la téléphonie:**

Décision reportée au conseil municipal de septembre 2012, par manque d'information.

**6. Demande de subvention au titre du FDAF (Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement de la bibliothèque) :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du FDAF pour le fonctionnement de la Bibliothèque Laurent de Graulhier.

**7. Décision modificative n° 2 du budget 2012 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter la décision modificative n° 2 du budget de la Commune d'Agonac et du service assainissement d'Agonac.

**8. Décision de principe pour la construction d'une salle de sports :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe d'une étude pour le financement de la construction d'une salle de tennis à Agonac, sous réserve qu'elle puisse accueillir plusieurs activités.

**9. Restitution du compte rendu concernant l'achat du terrain sis le bourg :**

Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission « écoles » et « bâtiments » pour abandon de l'achat du terrain sis au dessus du préau de l'école élémentaire pour jonction entre Centre de Loisirs et square. La construction du nouveau bâtiment CLSH, prévoiera en effet la création d'un espace de jeux conséquent pour les enfants.

**10. Demande de subvention CAF pour les travaux de construction MAIRIE/CLSH :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la construction du nouveau bâtiment CLSH.

**11. Questions complémentaires.**

**INFORMATION :**

Le contrat de travail de l'ATSEM en poste à l'école maternelle sera sauvegardé, malgré la fermeture de classe, puisque le nombre d'enfants reste identique, des missions complémentaires lui seront demandées sur d'autres tâches.

15 et 16 septembre : journées du patrimoine avec pour thème les « patrimoines cachés » ; visite commentée du vieux Agonac, visite traditionnelle du clocher, défilé de voitures anciennes.

La commission « bâtiments » s'est réunie pour parler du devenir du Presbytère avec l'Evêché. Le site peut être récupéré par la Mairie, si la petite chapelle Notre Dame est aménagée pour accueillir les activités de la Paroisse. Une étude et un chiffrage seront faits.

Assainissement individuel à la Maison de Retraite. Devant les plaintes récurrentes des riverains du site pour odeurs nauséabondes, une mise en demeure de réparation de la station de la Maison de Retraite sera faite.

Questions diverses concernant : l'accès dangereux en sortie du tennis sur CD69, route de Cornille ; l'aire de camping cars à créer ; l'obligation de tarification modulée CAF pour le périscolaire à compter du 01/09/2012 ; le ramassage des poubelles aux gondies ; l'information sur le refus de subventions aux associations ; le problème de pression d'eau à Saigneboeuf (réseau d'adduction d'eau potable refait à l'occasion des travaux d'assainissement collectif).

La séance est levée à 22 h.

Fait à Agonac le 09 juillet 2012

Le Maire,  
Jean-Claude BROUILLAUD